

PREMIERE PARTIE - CHAPITRE 4

LE NIVEAU DES RETRAITES

I - La situation moyenne des retraités

La retraite totale tous régimes (y compris réversion) s'élevait à 1 288 € par mois en moyenne fin 2004. La retraite moyenne de droit propre représentait quant à elle 1 617 € par mois pour les hommes et 782 € pour les femmes, ces dernières percevant au total 1 011 € par mois y compris les pensions de réversion.

Le taux de remplacement net, qui rapporte la retraite totale à la liquidation au dernier salaire (les deux étant calculés nets de prélèvements sociaux), varierait, pour une large diversité de cas types représentatifs des salariés du secteur privé de la génération 1948 ayant eu des carrières continues, entre 44 % et 85 % selon la durée de carrière et le niveau de salaire. Par ailleurs, la retraite nette des retraités les plus jeunes (âgés de 65 à 74 ans) représentait 72,5 % du revenu d'activité net des actifs les plus âgés (âgés de 50 à 59 ans) en 2007.

Bien que les retraités aient en moyenne des revenus inférieurs aux actifs, leur niveau de vie, correspondant au revenu disponible par unité de consommation du ménage auquel ils appartiennent, est proche de celui des actifs. L'appréciation du niveau de vie relatif des retraités dépend des critères retenus pour le calculer : prise en compte ou non des revenus du patrimoine, choix de la statistique (moyenne ou médiane), et population de référence à laquelle les retraités sont comparés (population en emploi, active ou en âge de travailler).

Depuis 1996, le niveau de vie moyen des retraités progresse régulièrement, de sorte que la parité entre retraités et actifs se maintient à peu près. En effet, le niveau de vie moyen de l'ensemble des retraités – qui ne reflète pas l'évolution du niveau de vie de chaque retraité – s'élève assez régulièrement, car les générations les plus jeunes qui arrivent à la retraite ont des retraites plus élevées en termes réels que les générations qui décèdent, alors que le niveau de vie des actifs fluctue avec la conjoncture de l'emploi et des salaires. De fait, le rapport entre le niveau de vie moyen des retraités et celui des actifs n'a que légèrement fluctué sur la période récente.

Ces évolutions récentes font suite à une longue période pendant laquelle le niveau de vie des retraités progressait plus rapidement que celui des actifs, comblant l'écart important que l'on observait en 1970.

Alors qu'il est proche de celui des actifs en France, le niveau de vie des retraités est inférieur à celui des actifs dans la plupart des pays de l'OCDE. En outre, la France se singularise par le fait que les retraites obligatoires par répartition représentent l'essentiel des ressources des ménages âgés de plus de 65 ans (environ 85 %).

II - Les différences entre retraités

Les inégalités entre retraités, très importantes il y a quelques décennies, se sont considérablement réduites et tendent encore à se réduire : depuis 1996, le niveau de vie des

retraités les plus modestes continue de progresser plus rapidement que le niveau de vie médian et le nombre d'allocataires du minimum vieillesse de décroître. Le taux de pauvreté des personnes de 60 ans et plus, après avoir fortement baissé (il dépassait 30 % en 1970), se maintient entre 1996 et 2007 aux alentours de 10 %, soit un niveau inférieur à celui de l'ensemble de la population, contrairement à ce que l'on observe dans la majorité des pays de l'OCDE.

Le niveau des retraites présente toutefois des écarts importants selon le statut d'activité antérieur : en 2004, les salariés du secteur privé affiliés au régime général percevaient en moyenne une retraite totale égale à 1 065 € par mois ; les fonctionnaires et assurés des régimes spéciaux percevaient une retraite plus élevée (1 689 €) ; en revanche, les non-salariés percevaient beaucoup moins (671 €). Ces écarts reflètent d'abord des niveaux de diplôme ou de qualification différents ; en outre, à diplôme ou qualification identique, le statut a un impact sur la carrière (niveau de revenu d'activité, durée cotisée, périodes de chômage...) ; enfin, à carrière identique, les règles des différents régimes conduisent à des niveaux de pension différents.

Une simple comparaison des règles des différents régimes, comme le calcul de taux de remplacement à carrière identique, ne permet pas à elle seule de juger de l'égalité de traitement entre assurés ayant un statut d'activité différent. La question se pose en effet de ce qu'aurait été la carrière d'une personne et ses conditions de travail si elle avait relevé d'un autre statut.

III - Les perspectives de niveau des retraites

Les perspectives retracées ici s'appuient sur les résultats des projections à long terme du COR réalisées en 2005 et actualisées en partie en 2007.

Dans l'hypothèse conventionnelle d'un âge de départ à la retraite de 65 ans et après 40 ans de cotisations, la législation actuelle conduirait à une baisse des taux de remplacement au fil des générations dans le secteur privé, en raison essentiellement des effets de la réforme de 1993, et des accords de 1996 et de 2003 dans les régimes complémentaires, alors que, pour les fonctionnaires, la montée en charge du régime additionnel pourrait compenser la légère baisse de taux de remplacement du régime de la fonction publique due à l'allongement de la durée d'assurance de référence.

Ces résultats, obtenus sur cas types, ne tiennent cependant pas compte de l'évolution des carrières au fil des générations. L'évolution effective des taux de remplacement dans le futur dépendra en particulier des âges effectifs de départ à la retraite et des âges d'entrée sur le marché du travail. Or, la durée validée à un âge donné baisse au fil des générations.

Par ailleurs, si l'on considère la somme totale des pensions que peuvent espérer percevoir les assurés sur l'ensemble de leur période de retraite, il convient de tenir compte également, dans l'hypothèse d'un âge de départ à la retraite fixe, de la hausse de la durée de perception de la retraite liée à l'allongement de l'espérance de vie au fil des générations.

Les réformes récentes ont conduit à passer d'une revalorisation des pensions sur les salaires à une revalorisation sur les prix. Cela garantit le pouvoir d'achat des pensions face aux aléas de

la conjoncture mais entraîne, au cours de la période de retraite, un décrochage du pouvoir d'achat des pensions par rapport à celui des salaires.

Le niveau moyen des retraites devrait néanmoins continuer à augmenter à l'avenir en euros constants, donc au-delà de l'inflation, grâce à la progression des revenus d'activité au fil des générations entraînant celle des retraites (effet noria). Selon le scénario de base du COR de 2007, il progresserait en moyenne de 1,1 % par an entre 2006 et 2050, moins rapidement cependant que celui des revenus d'activité. Le rapport entre la retraite moyenne nette et le revenu d'activité moyen net baisserait ainsi de 9 % à l'horizon 2020 et de 23 % à l'horizon 2050.

Ces évolutions dépendent, entre autres, de l'hypothèse de croissance future de la productivité, qui détermine directement celle des revenus d'activité bruts, mais ne se répercute qu'à terme sur le niveau des retraites. Ainsi, dans l'hypothèse de gains de productivité de 1,5 % par an au lieu de 1,8 % par an dans le scénario de base, la baisse du rapport entre la retraite moyenne nette et le revenu d'activité moyen net serait limitée à 14 % à l'horizon 2050.

L'évolution future du niveau de vie des retraités dépendra non seulement de celle des retraites, mais aussi de l'évolution des structures familiales, ou encore de l'accumulation patrimoniale des générations successives. Cette évolution du niveau de vie relatif des retraités doit également être appréciée au regard de la durée de perception de la retraite, qui augmente entre 2006 et 2050 dans les projections réalisées par le COR en 2007.